

qui et on peut laisser empoisonner l'esprit des jeunes. De plus, on doit accepter cela sans mot dire. On constate où une telle attitude conduit le peuple actuellement.

M. Kelly, ancien commissaire de la Gendarmerie royale, ajoutait:

Les Départements d'éducation, les commissions scolaires et les administrateurs des universités se doivent de faire un choix judicieux, et ceci s'applique non seulement au Québec, mais à tout le Canada, a dit M. Kelly.

Lançant un appel à la population pour qu'elle se rende compte de la situation actuelle, M. Kelly a déclaré que de nouvelles mesures s'imposent pour combattre le crime, entre autres: que la police ait accès aux dossiers fiscaux pour lui permettre de combattre le crime organisé;

Le crime organisé n'existe pas seulement au Québec, mais partout au Canada.

Voilà pourquoi nous aurions souhaité que la loi spéciale sévise contre le crime organisé d'une façon aussi draconienne que contre le FLQ dans le Québec, parce que, indirectement et plus subrepticement, il fait également des ravages terribles.

Monsieur l'Orateur, voici mon opinion au sujet de la peine capitale. Qu'il s'agisse du meurtrier d'un ministre ou de celui d'un simple travailleur, la victime a perdu la vie. Voilà pourquoi nous avons recommandé le rétablissement de la peine capitale. La famille d'un homme politique ou celle d'un ouvrier qui perd son chef, dans les deux cas, celui-ci est disparu et la vie de l'un et de l'autre sont d'égale valeur au niveau familial.

Je ne m'explique pas que, dans certains cas, l'autorité reconnaisse que la vie est d'une valeur inestimable et que, dans d'autres, on la laisse détruire. Les nombreux avortements en témoignent. On en est même rendu à nous en faire voir à Radio-Canada. Est-ce que notre société est en voie de déchristianisation? Que fait-on pour conserver le plus haut degré de civilisation que l'histoire ait connu?

Ce n'est pas seulement au Québec qu'il se passe de tels drames. Ici même, à Ottawa, depuis 1962, dix événements violents se sont déroulés au Parlement. Le dernier remonte au 11 mai dernier, alors que 36 personnes, dont 11 étaient enchaînées à leur siège, manifestaient dans toutes les tribunes. Et l'on se rappelle que les travaux de la Chambre ont été retardés de deux heures à cause de cet événement.

A Vancouver, un professeur a été congédié pour avoir manifesté son appui du terrorisme. Voilà autant de raisons pour lesquelles la loi des pouvoirs d'urgence ne devrait pas être applicable uniquement au Québec.

J'aurais également souhaité que les proches et amis du dévenu soient immédiatement mis au courant de son arrestation. Cette suggestion avait été faite à l'invitation du très honorable premier ministre (M. Trudeau) par les membres du Ralliement créditiste.

Pour épargner des dommages irréparables à certaines personnes qui pourraient être dans la suite reconnues innocentes, la loi devrait prévoir qu'aucun nom de personnes arrêtées soit publié avant que des accusations soient portées. La démocratie et la justice ont encore leurs droits. Comme la présente loi spéciale n'abroge pas celle sur les mesures de guerre, c'est une raison de plus pour qu'elle ne s'applique pas uniquement au Québec.

Enfin, monsieur l'Orateur, le gouvernement central devrait faire preuve de plus de compréhension envers les revendications légitimes du Québec. Depuis plusieurs années, des gens qui n'ont rien de commun avec le terrorisme exigent une répartition plus équitable des sources de revenu entre Ottawa et les provinces, dont le Québec. On avance à pas de tortue dans ce domaine. Les événements nous devançant, malheureusement. Il faudrait procéder beaucoup plus vite à l'établissement d'industries importantes, afin de procurer de l'emploi au plus grand nombre de personnes possible. La crise de chômage que nous vivons est loin d'améliorer les choses.

Comment le Québec peut-il se développer, alors qu'il doit payer \$2,500,000 par jour en intérêt sur sa dette, dont la moitié est payée aux financiers américains? Il n'est guère étonnant que les Américains aient des capitaux à investir au Québec!

Voici un exemple du contrôle américain sur différents domaines de notre économie. J'ai en main un tableau qui démontre que nous devons travailler à corriger certaines situations en vue de contrôler plus efficacement l'économie canadienne.

L'extraction du minerai de fer est contrôlée à 85.8 p. 100 par les Américains, le pétrole et le gaz naturel, à 65 p. 100, la fabrication de chaudières et plaques, à 68 p. 100, la fabrication du matériel électrique industriel, à 89 p. 100, les produits pharmaceutiques, à 68 p. 100, les peintures et vernis, à 67 p. 100, les produits de toilette, à 66 p. 100, les savons et détergents—et Dieu sait si nous en consommons—à 62 p. 100, les autres produits chimiques, à 47 p. 100, les articles de sport et jouets, à 51.3 p. 100.

Voilà la situation. Il ne faut pas, pour la corriger, s'armer de bâtons ou faire exploser des bombes. Il faut d'abord constater la réalité et, ensuite, prendre les dispositions nécessaires afin de réaliser les changements qui s'imposent.

Le montant total d'intérêt que paie annuellement le Québec s'élève à près d'un milliard de dollars, ce qui grève une trop grande partie du budget de la province et l'empêche de se développer à un rythme plus accéléré. C'est pourquoi nous suggérons une plus grande utilisation de la Banque du Canada pour financer le secteur public.

Par conséquent, les taxes et les impôts ne cessent d'augmenter, ce qui crée le mécontentement et la misère. Ainsi, les forces révolutionnaires en profitent pour faire des revendications qui peuvent être bonnes, mais en utilisant des moyens condamnables.

C'est pourquoi, si nous ne nous mettons pas à la tâche tout de suite pour corriger la situation, nous pourrions, après une révolution sanglante—et je pèse mes paroles, monsieur l'Orateur—regretter de n'avoir rien fait. Des situations analogues ont existé ailleurs et leur déroulement a été tel que je viens de l'expliquer.

Des milliers de jeunes, débordant d'énergie et d'idées neuves, ne peuvent trouver de point d'appui et de confiance pour amorcer les changements qui, à leurs yeux, s'imposent. Les adultes voient d'un œil inquiet se déchaîner les ardeurs d'une jeunesse dont ils faisaient partie il n'y a pas si longtemps. A défaut de solution valable de la part de l'État, ils sont tentés de chercher le chef qui saura répondre à leurs aspirations.